

Initiatives ministérielles

Lorsque les dispositions relatives aux brevets ont fait l'objet d'une révision au cours de la dernière législature, l'industrie des médicaments brevetés s'est engagée à investir directement 1,4 milliard de dollars dans la recherche et le développement.

Nous savons que les compagnies qui créent de nouveaux produits ont non seulement respecté leur engagement d'investir plus dans la R-D au Canada, mais qu'elles l'ont en fait dépassé. On a d'ailleurs pu constater que c'était déjà le cas après seulement une année. Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés a signalé que le rapport entre les investissements faits par l'industrie dans la R-D et les ventes avait grimpé à 6,1 p. 100 en 1988, comparativement à 4,9 p. 100 seulement une année plus tôt. Les compagnies qui produisent des médicaments de marque ont déclaré des investissements totalisant 165,7 millions de dollars en 1988.

En d'autres mots, ces entreprises respectaient leurs engagements. Elles avaient promis qu'avec une meilleure protection pour leurs brevets, elles investiraient davantage et créeraient des emplois. Il était clair, dès la parution du premier rapport du conseil, que c'était exactement ce qui se passait. Les sociétés pharmaceutiques innovatrices continuent d'accroître leur effort de R-D. Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés a déposé son quatrième rapport en juin dernier. Celui-ci couvre la période se terminant le 31 décembre 1991.

Il est dit dans ce rapport qu'en 1991, les 64 entreprises qui ont inscrit des brevets auprès du conseil ont augmenté leurs dépenses en R-D jusqu'à 9,6 p. 100 de leurs ventes. Autrement dit, quatre ans seulement après l'amélioration de la protection des brevets, soit en 1991, les entreprises étaient sur le point d'atteindre l'objectif de 10 p. 100 qu'elles ne devaient atteindre qu'en 1996.

Au total, ces entreprises ont consacré 376,4 millions de dollars à la R-D. Cela représente une augmentation de 23 p. 100 par rapport à l'année précédente. Ces chiffres montrent très bien l'efficacité de la protection des brevets comme moyen d'encourager les entreprises innovatrices à faire de la R-D au Canada.

Personne n'ignore que la majorité des sociétés pharmaceutiques se retrouvent en Ontario et au Québec. Pendant de nombreuses années, les investissements de ces sociétés dans la R-D étaient canalisés dans des activités de recherche au Canada central, rarement dans l'est et dans l'ouest du Canada. La situation a commencé à changer avec la nouvelle loi sur les brevets adoptée en 1987. Les sociétés innovatrices ont dépensé quelque 84 millions de dollars en R-D dans l'ouest du Canada entre 1988 et 1991.

Mettons ce chiffre dans sa juste perspective: il représente plus de deux fois ce que les fabricants de médicaments génériques ont investi dans tout le Canada pendant la même période. Que nous apportera la nouvelle étape de la réforme des brevets qui s'amorce? Depuis que le gouvernement a annoncé son intention d'améliorer la protection des brevets en déposant la loi dont nous sommes saisis aujourd'hui, les entreprises innovatrices ont dévoilé des projets d'une valeur supérieure à 500 millions de dollars. Ce sont là des investissements qui dépassent de loin les engagements précédents. En outre, certains de ces investissements, d'une valeur de 19 millions de dollars, seront faits ailleurs que dans le centre du pays.

L'industrie pharmaceutique a décidé de s'implanter ailleurs qu'au Québec et en Ontario. Les nouveaux investissements à l'extérieur de l'Ontario ne sont pas l'effet du hasard. Le gouvernement du Canada a fait des efforts délibérés pour inciter les entreprises à s'établir dans diverses régions du pays.

En fait, le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie a travaillé de concert avec un certain nombre de provinces pour élaborer des stratégies d'investissement dans le secteur pharmaceutique. Nous allons trouver d'autres moyens pour inciter les entreprises pharmaceutiques à faire plus de R-D dans toutes les régions du pays.

Déjà, les compagnies pharmaceutiques innovatrices se préparent à tirer profit de la nouvelle protection des brevets au Canada, qui s'alignera davantage sur celle qu'accordent les autres pays. La Colombie-Britannique sera une des premières provinces à en profiter.

Pas plus tard qu'en juillet dernier, la société Bristol-Meyers-Squibb a annoncé qu'elle investirait 500 000 \$ dans la R-D à l'Université de la Colombie-Britannique et 250 000 \$ dans la R-D à l'Université de l'Alberta.

• (1140)

Le 1^{er} septembre, la société Merck Frosst a annoncé qu'elle allait investir 15 millions de dollars sur cinq ans dans des activités de R-D sur la côte ouest.

Au début d'octobre, Ayerst a annoncé la construction d'une usine à Brandon, au Manitoba, au coût de 60 millions de dollars, tandis que Glaxo a promis de consacrer 15 millions de dollars à la R-D fondamentale qui se fait à l'Université de l'Alberta.

Comme vous pouvez le voir, il n'y a pas que le Canada central qui profite de la protection que procurent les brevets. Tout le Canada en profite. En encourageant l'industrie pharmaceutique à mener ses travaux de recherche au Canada, nous favorisons l'établissement d'u-